

SECRET N° 87/302 du 10/06/87

Portant nomination d'un Inspecteur de l'Armée de l'Air.

~~LE~~ PRESIDENT DU ~~COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS~~
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DE LA DEFENSE
ET DE LA SECURITE.-

- Sur Proposition du Comité de défense

- VISAS:--
- VU: -- La Constitution du 8 Juillet 1973 ;
 - VU: -- La loi 076/84 du 7 Décembre 1984, Portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23 Août 1984, Portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;
 - VU: -- La loi 17/61 du 16 Janvier 1961, Portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
 - VU: -- L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969, modifiant la loi 11/66 du 22 Juin 1969, Portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
 - VU: -- L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970, Portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
 - VU: -- L'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976, modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18/8/70 ;
- D.G.B.--
- VU: -- Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974, Portant création du Comité de Défense ;
 - VU: -- Le Décret 82/595 du 18 Juin 1982, fixant les Indemnités allouées aux Titulaires de certains Postes Administratifs ;
 - VU: -- Le Décret 84/856 du 8 Août 1984, Portant nomination du premier Ministre ;
 - VU: -- Le Décret 84/936 du 25 Octobre 1984, Portant création et Organisation du Ministère de la Défense et de la Sécurité ;
 - Vu: -- Le Décret 84/938 du 25 Octobre 1984, Portant Organisation de la Structure du Cabinet du Ministère de la Défense et de la Sécurité ;
 - VU: -- Le Décret 84/939 du 25 Octobre 1984, Portant réorganisation de l'Etat-Major Général de l'Armée Populaire Nationale ;
 - VU: -- Le Décret 84/944 du 26 Octobre 1984, Portant Attributions et Organisation des Directions Centrales du Ministère de la Défense et de la Sécurité ;
- D.C.F....
- VU: -- Le Décret 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le Circuit d'Approbation des Actes relatifs aux Intégrations, Avancements et Révisions des situations Administratives des Agents de l'Etat ;
 - VU: -- Le Décret 86/1172 du 10/12/86, Portant nomination des Membres du Gouvernement ;
 - VU: -- Le Décret 86/1173 du 10/12/86, Portant Organisation des Intérim des Membres du Gouvernement ;

- VU : - le Décret 84/940 du 26/10/84, portant Création et Organisation Générale de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU : - le Décret 84/942 du 26/10/84, portant Création et Organisation de l'Armée de Terre, de la Marine Nationale et de l'Armée de l'Air ;
- VU : - l'Arrêté n° 8867 du 5 Octobre 1985, portant Attribution et Fonctionnement de l'Inspection Générale de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU : - la Note de Service n° 1779/ENG/APN/C.P du 29/10/1984 relative à la prise de Fonctions ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DEFENSE

E C R E T E :

Article 1er. : - le Lieutenant-Colonel KOUTADONGO (Léon-Charles) en service à la Base Aérienne 01/20 est nommé Inspecteur de l'Armée de l'Air.

Article 2. : - Le Ministre de la Défense et de la Sécurité et le Ministre des Finances et du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret qui sera ~~inséré~~, Publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et ~~inséré~~ partout où besoin sera. /-

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 10 JUIN 1987

Par le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef du Gouvernement,
Ministre de la Défense et de la Sécurité.

COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre,

Le Ministre des Finances et du Budget,

ANGE-EDOUARD POUNGUI.-

ITHE-CSSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-